



VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 08 décembre 2025

<u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 4 Présents : 22 Qui ont pris part au vote : 26 QUORUM : 14	<p>L'an deux mil vingt-cinq, le huit décembre à dix-neuf heures</p> <p>Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Laurent MARTINEZ, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.</p>
<u>Date de la convocation</u> 27.11.2025 <u>Date d'affichage</u> 27.11.2025	<p>PRÉSENTS : Mrs Laurent MARTINEZ, Philippe DESCHODT, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, Bernard DELEMER, Bertrand RADIGOIS, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Régis NOTOT, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Séverine FRACKOWIAK, Catherine KOPEC, Anne-Marie MASTROMONACO RENARD, Bernadette DEHAENE, Sylvie ROUSSELLE, Cathy NOTOT-GOS, Frédérique FERREIRA, Sandrine SPARTY, Jocelyne MALFIGAN, Brigitte WAMBRE</p> <p>ABSENTE : Audrey VERHAEGHE</p> <p>ABSENTS EXCUSÉS :</p> <p>ONT DONNÉ PROCURATION : Carole HURIAU à Catherine KOPEC, Martine DELZENNE à Cathy NOTOT-GOS, Eric EGO à Philippe DESCHODT, Mélanie DELANNOIS à Frédérique FERREIRA</p> <p>SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Frédérique FERREIRA</p>

Délibération n° 102/2025/LM/ND

Objet : Participation financière pour le fonctionnement de la piscine communautaire d'Hornaing « Au cœur d'eau »

Notice explicative

Dans le cadre de la politique de développement des équipements sportifs et de loisirs à l'échelle intercommunale, la piscine communautaire d'Hornaing « Au cœur d'eau » constitue un service essentiel au service de l'ensemble des communes membres de la collectivité. Elle participe pleinement à l'attractivité du territoire, à la promotion des activités sportives et à l'apprentissage de la natation, notamment dans le cadre scolaire.

Dans un souci de solidarité intercommunale et de juste répartition des charges, il est essentiel que la contribution financière des communes soit établie selon des critères équitables et transparents. Ainsi, la participation de chaque commune est calculée selon une clé de répartition prenant en compte, entre autres, le nombre d'élèves scolarisés en école élémentaire sur son territoire et bénéficiant de l'accès à la piscine dans le cadre des activités scolaires.

Cette approche permet d'assurer une répartition équilibrée des coûts de fonctionnement de l'équipement, en cohérence avec son usage réel par les populations concernées.

Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante, d'approuver la participation financière de la commune de Marchiennes au fonctionnement de la piscine communautaire d'Hornaing « Au cœur d'eau », conformément aux annexes 1 à 3, telles qu'approuvées par la délibération du 25 septembre 2025 N°10 du Cœur d'Ostrevent Agglo.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N°10 en date du 25 septembre 2025 relative à la répartition financière des communes pour le fonctionnement de la piscine communautaire d'Hornaing « Au cœur d'eau »,

Vu les besoins exprimés par les usagers et les établissements scolaires de la commune,

Vu la commission Finances – AG – RH qui s'est réunie le lundi 1^{er} décembre 2025

Considérant l'intérêt pour les habitants de bénéficier d'un accès à des équipements sportifs et aquatiques de qualité,

Considérant la nécessité de contribuer aux frais de fonctionnement de la piscine communautaire afin d'assurer sa pérennité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : d'approuver la participation financière de la commune de Marchiennes au fonctionnement de la piscine communautaire d'Hornaing « Au cœur d'eau », conformément aux annexes 1 à 3, telles qu'approuvées par la délibération du 25 septembre 2025 N°10 du Cœur d'Ostrevent Agglo.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : D'inscrire les dépenses au chapitre et nature du budget 2025 de la collectivité.

Vote du Conseil Municipal : **Unanimité** **Majorité**
 Pour : 26 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

